

Projet de PCAET de la communauté de communes Usses et Rhône arrêté le 13/05/2025
Annexe à l'avis de l'État : observations visant à améliorer le document et sa lisibilité

Préambule : la présente Annexe n'a pas vocation à commenter et reprendre de manière exhaustive les différents documents constituant le projet de PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'action, évaluation environnementale, diagnostic de vulnérabilité au changement climatique...) mais uniquement à formuler un certain nombre d'observations visant à améliorer le document pour sa mise en œuvre et à le rendre plus lisible pour la phase de participation du public.

I – Données de référence

Le diagnostic fait l'objet d'une présentation claire et couvre l'ensemble des domaines prévus par la réglementation. Il permet de bien identifier les enjeux du territoire et propose :

- une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) par poste d'émissions ;
- une estimation des consommations énergétiques par secteur d'activité et par usage, ainsi que des potentiels de maîtrise de la demande en énergie ;
- un état des lieux de la production locale d'énergies renouvelables et une estimation de leur potentiel de développement par filière sur le territoire ;
- une présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie (électricité, gaz et réseaux de chaleur) et leur potentiel de développement ;
- une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone par les sols, la forêt et les produits du bois, en stock et en flux annuels, à partir de l'outil ALDO développé par l'ADEME ;
- un diagnostic des polluants atmosphériques suivant la nature et les volumes d'émissions des polluants par secteur ;

L'exploitation des données issues des observatoires régionaux d'une part, des études ou projets locaux d'autre part, a permis à l'équipe associée (services et élus de la communauté de communes), de proposer des synthèses graphiques et écrites, complètes et accessibles au grand public.

L'analyse complémentaire proposée sans l'industrie Ferropem est appréciable, elle permet d'interpréter au mieux les données.

La partie 2 du diagnostic sur les enjeux et perspectives pour le territoire permet d'approfondir et de contextualiser les consommations et émissions. De plus, elle permet de faire un lien avec le document de stratégie.

Toutefois quelques ajustements ou mises à jour seront à prévoir pour une meilleure compréhension :

- Une numérotation des illustrations permettrait de mieux se repérer dans le document
- Il aurait été intéressant de choisir une année de référence de 2019 plutôt que 2020 pour éviter un biais lié à l'année Covid
- Les données sur la production d'énergie renouvelable sont à revoir : dans le rapport de diagnostic est indiqué 1433 GWh en 2020, ce qui est 2,7 fois plus que les données de Territory (production d'ENR de 509 GWh en 2019 et de 520 GWh en 2020). La production hydraulique du barrage de Génissiat n'est probablement pas à affecter dans sa totalité à la CCUR.
- Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont à revoir : dans le rapport de diagnostic est indiqué 363 kteqCO₂ en 2020, ce qui est 2 fois plus que les données de Territory (émissions de GES de 148 kteqCO₂ en 2019 et de 241 kteqCO₂ en 2020). Les émissions liées au secteur industriel représentent quant à elles 54 % des émissions totales de GES sur le territoire.
- Des clés de lecture pourraient être additionnées au graphique sur les polluants atmosphériques en base 100 afin de permettre au plus grand nombre de comprendre le graphe.
- Les hypothèses de calcul des potentiels devraient être davantage documentées et argumentées

II – Vulnérabilité au changement climatique

L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique est particulièrement bien étayée dans le rapport.

Une étude intéressante sur le coût de l'inaction face au changement climatique a été proposée.

L'étude estime les tendances, notamment celles des évolutions des conditions météorologiques locales, en choisissant la station la plus proche, à partir des modèles climatiques de Météo France. L'analyse de la vulnérabilité du territoire s'appuie sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) et sur l'outil "Climadiag Commune" de Météo France, qui propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés pour chaque commune. Ce choix est judicieux.

La synthèse de la vulnérabilité climatique est claire et bien présentée.

Toutefois quelques ajustements ou mises à jour seront à prévoir pour une meilleure compréhension :

- Le PPR évoqué sur la commune de Seyssel page 111 du diagnostic n'est pas un PPR inondation mais un PPR multirisques. Idem pour le PPR mouvement de terrain évoqué juste après.
- Il conviendrait d'ajouter que pour les communes ne disposant pas d'un PPRn, il existe des cartes des aléas qui permettent de déterminer le risque et de prendre des mesures de protection et des prescriptions spéciales au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

III – Ambitions du plan et atteinte des objectifs

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Usses et Rhône (CCUR) s'inscrit dans un objectif de limitation du réchauffement climatique.

A l'issue de cette phase de diagnostic approfondi, les enjeux du territoire ont pu être posés et les priorités d'intervention établies.

III-1. Consommations d'énergie

La stratégie de -23 % de consommation à 2030 et – 51 % à 2050 par rapport à 2020 est une stratégie qui exclut Ferropem. L'analyse du territoire sans l'entreprise Ferropem reste pertinente. Toutefois, la stratégie globale doit considérer l'intégralité du territoire. Les objectifs déclinés en intégrant Ferropem sont bien présents en annexe du document mais devraient être ramenés dans le rapport principal de la stratégie territoriale. La double lecture peut être envisagée afin de rendre plus visible l'ensemble des orientations stratégiques. Cependant, le scénario incluant Ferropem doit primer sur celui l'excluant.

→ Le secteur tertiaire, est significativement plus ambitieux que le SRADDET pour la réduction des consommations d'énergie, avec un objectif près de deux fois plus élevé que celui du SRADDET

→ L'objectif affiché pour le secteur résidentiel est sensiblement équivalent à celui du SRADDET

Toutefois, la déclinaison de la stratégie pour l'habitat manque de précisions. Une structuration de la stratégie pour les différents axes envisagés (rénovation, exemplarité, chauffage...) pourrait être présentée en lien avec le plan d'action.

→ L'objectif affiché pour le secteur du transport routier est sensiblement équivalent à celui du SRADDET

Il est à noter que le scénario tendanciel (tous secteurs confondus) n'est à ce jour pas favorablement orienté (5% d'augmentation pour les consommations d'énergie). La part modale de transport en commun visée en 2030 de 10 % semble ambitieuse d'autant plus que le diagnostic pointe aujourd'hui la faiblesse de la desserte en transport en commun. À titre d'exemple, le Grand Annecy, qui dispose d'un réseau de transport en commun performant, vise une évolution de la part modale des TC (tous types d'usagers confondus) de 6,5 % en 2017 à 10 % en 2030.

→ Le secteur de l'agriculture et de l'industrie si l'on réintègre l'entreprise Ferropem, sont des secteurs moins ambitieux que le SRADDET.

La stratégie de la CCUR s'est basée sur la retranscription des objectifs du SRADDET à partir de ses données sans l'entreprise Ferropem. Seulement, la comparaison aux SRADDET doit se faire en incluant toutes les

émissions industrielles et ainsi la trajectoire de la CCUR doit être retranscrite en intégrant les données de l'industriel. Ainsi, les objectifs réglementaires de la CCUR sont en moyenne moins ambitieux que le SRADDET. La présentation de la stratégie de la CCUR en excluant Ferropem est intéressante pour l'interprétation mais elle doit être complétée par la stratégie sans exclusion de périmètre.

Il est à noter que le SRADDET sera bientôt en révision et que ses objectifs seront plus ambitieux sur l'ensemble des secteurs, c'est pourquoi, le territoire est encouragé à mettre tout en œuvre pour mobiliser le plus possible et par tous les leviers identifiés, les potentiels dont il dispose et à considérer que les objectifs qu'il se fixe sont des minima à atteindre.

III-2. Émissions de gaz à effet de serre

La stratégie de -26 % d'émissions de GES à 2030 et – 80 % à 2050 par rapport à 2020 est une stratégie en excluant Ferropem. Ceci devra être spécifié dans le rapport à la page 14 du diagnostic. Comme pour les consommations d'énergie, les émissions de GES intégrant Ferropem et déjà présents en annexe, doivent être réintégrés dans la stratégie principale. Plus largement, les services de l'État sont à votre disposition pour organiser une rencontre avec cette société importante de votre territoire, en associant l'ADEME, pour identifier les leviers techniques et financiers qui permettraient de déclencher de nouvelles actions de sa part en faveur de la transition énergétique.

Les secteurs résidentiel et du transport routier sont plus ambitieux que le SRADDET pour la limitation des émissions de GES.

Le secteur de l'agriculture et de l'industrie si l'on réintègre Ferropem, sont des secteurs moins ambitieux.

De la même manière que pour les consommations d'énergie, la stratégie de la CCUR sur les émissions de GES doit être complétée par la stratégie sans exclusion de périmètre.

III-3. Énergies renouvelables (ENR)

La stratégie de la CCUR sur la production d'énergie renouvelable devra être corrigée puisque les données de production d'hydroélectricité sont à revoir (données liées à Génissiat).

Cette stratégie devra également fixer un objectif de production à 2050.

D'après notre analyse, en excluant les données de Génissiat, l'objectif à 2030 de la CCUR est largement moins ambitieux que celui du SRADDET.

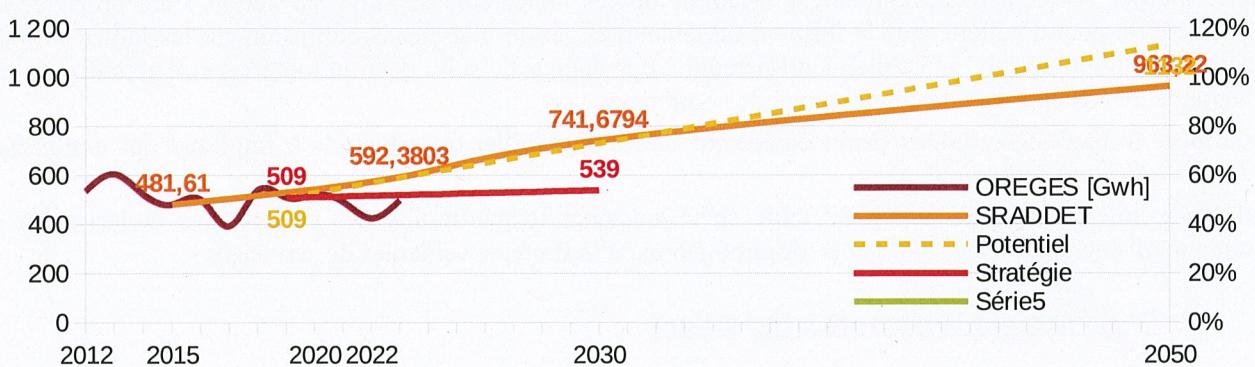


Figure 1: Comparaison du développement des ENR de la CCUR aux objectifs régionaux (données Génissiat exclues)

Il est à noter que le potentiel à 2050 du territoire est supérieur à l'objectif fixé par le SRADDET.

L'objectif de +13,3 GWh affiché en termes de production de solaire photovoltaïque pour 2030 est légèrement supérieur à celui identifié dans le cadre des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER, +11,4 GWh pour 12 des 23 communes).

Plus largement, la sous-action K1.4 identifie bien les ZAER comme un potentiel de développement des ENR, mais ne doit pas se restreindre à ce périmètre.

III-4. Qualité de l'air

L'exposition des populations sur le territoire aux différents polluants atmosphériques a été étudiée. La stratégie arrêtée par la communauté de communes Usses et Rhône fixe des objectifs, en termes de qualité de l'air qui permettent d'atteindre ceux définis par le SRADDET approuvé le 10 avril 2020 ainsi que les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, aux horizons 2030 et 2050.

III-5. Stockage carbone

La question du devenir de la forêt, représentant 45 % d'occupation de sol, dans le contexte du changement climatique (attaques de scolytes, incendie, renouvellement) aurait pu être plus développée.

IV – Plan d’actions

Le plan d’actions 2025-2031 comporte 31 actions regroupées en 12 axes sur 5 thématiques. 10 actions phares ont été identifiées soit en moyenne 2 par thématique. La structuration du plan d’actions (regroupement par thématique) est cohérente. Les grands enjeux des mobilités et de l’habitat font partie intégrante de ce plan.

Ce plan a été façonné avec les acteurs du territoire ce qui assurera une meilleure appropriation des actions par les acteurs.

Une synthèse des actions est proposée permettant d’apprécier les porteurs, les moyens financiers, les moyens humains et d’avoir quelques informations clés. Ces fiches sont bien réalisées et permettent une lecture simple et synthétique. Les objectifs chiffrés de consommation et d’émissions de GES présentés dans ces synthèses devront être actualisés en intégrant les objectifs propres à Ferropem, quitte à avoir un double affichage avec et sans Ferropem.

La forme des fiches actions est bien exécutée. Il n’existe cependant que 12 fiches actions correspondant à une par axe et non pas à une par action. Il aurait été intéressant de les séparer afin que les données sur les porteurs, partenaires, les moyens et les impacts climat-air-énergie et les indicateurs puissent être mieux identifiés pour chaque action. Cette distinction peut en faciliter la mise en œuvre in fine. D’une manière générale, on peut regretter que les actions (c’est à dire A1, B1, B2, B3 etc...) soient assez peu détaillées et fassent souvent référence à des réflexions ou de la communication/information et trop peu à des actions concrètes opérationnelles.

Une matrice permettant de reprendre l’ensemble de ces indicateurs de suivi par action a été proposée en parallèle du plan d’action, sous la forme d’un tableau, et permet d’éviter la confusion sur les indicateurs de suivi et facilitera le suivi et le bilan à mi-parcours. Les onglets de suivi devront toutefois être actualisés avec la bonne identification de la communauté de communes.

La mise en page de certaines fiches également sera à retravailler (ex : Fiche « I. impliquer les entreprises dans la transition écologique »).

Il est à noter qu’aucune action ne cible spécifiquement le patrimoine des collectivités (solarisation et rénovation énergétique des bâtiments, décarbonation de la flotte de véhicules de services).

IV-1. Focus sur la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité nationale pour l’atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. La communauté de communes Usses et Rhône a parfaitement identifié cet enjeu pour son territoire. Les actions inscrites dans ce plan climat pour accompagner la rénovation des logements apportent une réponse à cet enjeu de premier plan.

Afin d'améliorer le caractère opérationnel des actions traitant de la rénovation et de la sobriété, les remarques suivantes sont formulées :

- L'axe « D.Renforcer la sobriété énergétique » devrait être renommé « D.Renforcer la rénovation et la sobriété énergétique » afin d'intégrer les actions de rénovation dans cette section.
- Concernant les aides financières, la mise en œuvre de CEE par la collectivité n'est pas possible, les CEE sont un dispositif cadré à l'échelle nationale. La collectivité pourrait éventuellement centraliser

les CEE associés à des rénovations sur le périmètre de la CCUR et en gérer la revente sur la plateforme dédiée Emmy (tel que le fait le Syane pour les EPCI) mais la faisabilité reste à étudier.

- L'Asder semble plus adapté à être porteur en tant qu'opérateur mandaté par l'ANAH pour assurer la mise en œuvre de France Rénov sur le périmètre de la CCUR
- Bien que la RE2020 soit exigeante d'un point de vue environnemental, certaines orientations sur les bâtiments neufs pourraient s'inscrire dans la démarche visée d'urbanisme durable.
- Afficher un nombre de logement à rénover par an en parallèle du % de logements permettrait d'être plus concret.
- L'adhésion au conseil en énergie du Syane aurait pu être mobilisé afin de répondre à l'enjeu de rénovation du patrimoine public, les dispositifs d'aides existants dans ce domaine n'ont pas non plus été mentionnés alors qu'ils pourraient être sollicités (ACTEE)
- La nécessité de conversion des chauffages au fuel a été identifiée, d'autres intercommunalités du territoire (Grand Annecy, CC Pays du Mont-Blanc) ont fait le choix d'accompagner cette évolution par des fonds d'aides dédiés portés par la collectivité, au-delà de la communication générale qui est proposée ici.

IV-2. Focus sur les mobilités

Construit à partir d'un état des lieux complet, le volet mobilités-déplacements du plan climat propose des actions concrètes, de nature à favoriser le report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes de déplacement, en n'occultant pas les projets structurants pour le territoire en matière de transports et la politique de mobilité engagée ou en réflexion sur le territoire.

Un changement profond devra être opéré dans les mentalités afin que la voiture ne soit plus le mode de transport prioritaire pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES, couplé à un renouvellement du parc pour des véhicules moins émissifs.

Les caractéristiques spécifiques du territoire (caractère rural de la collectivité, 23 % des émissions de GES du transport de personnes sur le territoire sont liées au trajet domicile travail à destination de Genève et Annecy) devront être prises en compte pour opérer ce changement.

Les actions prévues sont en cohérence avec les besoins d'une amélioration de l'offre de transport en commun sur le territoire même si les objectifs paraissent ambitieux. La CCUR ne dispose pas de la compétence des services réguliers de transport public (la Région étant Autorité Organisatrice de la Mobilité) et devra donc travailler et faire avancer ces sujets avec plusieurs partenaires dans des délais affichés contraints (actions mises en œuvre avant 2028).

La CCUR a cependant conservé la compétence « mobilités partagées ». L'agence écomobilité Savoie Mont-Blanc, qui peut être un partenaire privilégié sur ces questions, et n'a pas été mentionné dans les fiches action.

Le développement du covoiturage représente un enjeu majeur pour ce territoire qui affiche une longueur de déplacement moyen de 11,4 km pour 8,3 km en moyenne sur la Haute-Savoie. Les actions de communication et d'animation prévues au PCAET pour le développement du covoiturage se devront d'être à la hauteur des enjeux. Il est surprenant que les actions de gratification de covoiturage n'aient pas été intégrées au plan d'actions alors qu'une expérimentation a été lancée avec l'appui du Fonds vert et que ce dispositif est déjà déployé avec succès sur le territoire voisin du Pôle Métropolitain du Genevois Français qui doit faire face à des problématiques similaires de déplacement frontalier.

Concernant les aménagements cyclables, la poursuite du développement des axes principaux (V62 et Via Rhôna) en voie verte permettra de relier les communes du territoire et de disposer d'une "armature principale". Pour être efficaces, ces axes se doivent d'être complétés par un maillage à l'échelle de chaque commune dans l'objectif de connecter les différents pôles d'attraction (habitats, écoles, commerces, services, loisirs, zones d'activités). Pour espérer influer sur la part modale, il convient d'agir sur les mobilités du quotidien et de proposer des aménagements adaptés à la topographie et au trafic routier pour sécuriser les déplacements piétons et vélos (les bandes cyclables n'étant pas adaptées aux routes hors agglomération supportant un trafic > 4000 veh/j deux sens confondus).

La décarbonation des véhicules n'est traitée que sous l'angle du déploiement des bornes IRVE. Dans un territoire où la majorité des déplacements s'effectue à l'aide de véhicules individuels, d'autres actions auraient pu être intégrées (exemplarité des flottes des collectivités, aides locales à la conversion des

véhicules ou à l'achat de vélos électriques, réflexion sur un réseau de distribution de carburants alternatifs type GNV en lien avec l'étude sur la méthanisation...).

IV-3. Focus sur les ENR

La fiche de synthèse ENR devra être mise à jour (données d'hydroélectricité de Génissiat).

Un schéma directeur des énergies constituerait l'outil de planification adapté afin de dresser un état des lieux des potentiels pour chaque type d'énergie et de définir un plan d'actions plus étayé pour le développement des énergies renouvelables.

Le lien avec les ZAER a bien été identifié à travers l'action K1 « Promouvoir le développement des EnR et améliorer la connaissance locale ». Toutefois, il apparaît important de mentionner que seules 12 communes sur les 23 qui composent l'EPCI ont identifié des ZAER. Le développement des EnR doit bien couvrir l'ensemble du territoire.

L'axe K « Développer les projets d'envergure » est majoritairement tourné vers la connaissance avec des actions d'études et mériterait d'être enrichi par des actions concrètes opérationnelles (exemple : K.1.3. « Étudier le potentiel de méthanisation et capitaliser les retours d'expérience locaux » pourrait être enrichi par un accompagnement à l'émergence de projets de méthanisation, des aides de l'Ademe et de la Région existent pour accompagner ce type de démarches).

IV-4. Focus sur l'agriculture, la biodiversité, la ressource en eau et la forêt

Les actions pour soutenir l'agriculture locale, préserver la ressource en eau et protéger la biodiversité sont pertinentes et ont leur place dans le PCAET puisqu'elles contribuent à séquestrer du carbone et à l'adapter au changement climatique. Les actions de mise en place d'un PAT et de récupération d'eau de pluie ont bien été considérées comme des actions phares. Il est à noter que les actions de sobriété hydriques doivent également concerner les agriculteurs, en sus des particuliers.

Le plan ne propose pas d'actions concrètes de gestion durable et d'exploitation de la forêt (excepté une mention peu détaillée à un « groupe forêt »). Ces actions auraient pu être proposées afin d'augmenter le stockage carbone. Des actions sur les haies ou le maintien des prairies peuvent aussi contribuer au stockage carbone.

IV-5. Focus sur l'urbanisme

La CCUR a proposé d'avoir une réflexion dans la révision des PLU pour favoriser un urbanisme durable. Cependant un travail spécifique, fin et opérationnel, restera à faire pour permettre la traduction des objectifs du PCAET dans les PLU (via l'intégration d'OAP thématiques ou l'intégration de règles contraignantes dans le règlement écrit du PLU). Les futurs projets pourront ainsi être anticipés dans les documents d'urbanisme et les possibilités de raccordement aux réseaux et les aménagements éventuels à réaliser, étudiés plus finement.

IV-5. Focus sur l'économie locale

Les acteurs économiques sont bien identifiés comme acteurs de la transition écologique sur le territoire de la CCUR. Toutefois, ils doivent être considérés dans leur globalité. Une sous-action concernant Ferropem et entièrement pilotée par Ferropem peut tout à fait être envisagée.

Concernant les volets bâtiments et mobilités liés aux entreprises certains outils existants sur le territoire pourraient être mentionnés et mobilisés : contrat de chaleur renouvelable proposé par le Syane, conseils en énergie portés par la CMA et la CCI, mobilisation du réseau associatif IDEE, Plans de Mobilités Employeurs...)

V – Gouvernance et méthode

Dès l'engagement de la démarche, par la mise en place d'une réunion publique de lancement, la collectivité a affiché sa volonté d'impliquer les habitants et les acteurs du territoire autour des questions climatiques et de la transition énergétique.

Le processus d'élaboration du programme d'action de la Communauté de Communes de Usses et Rhône est passé par une phase complète de co-construction avec l'ensemble des acteurs. Pour cela, 5 ateliers d'élaboration ouverts à tous ont été menés sur l'ensemble du territoire.

La réussite de la transition énergétique et écologique, dont le PCAET est un vecteur sur le territoire, repose pour une large part sur une adhésion des citoyens à ses principes et aux changements de comportements qu'elle implique.

Le comité de pilotage pour le suivi des actions accompagnera utilement le déploiement des actions du plan climat pendant les six prochaines années mais il sera nécessaire que l'ensemble des communes adhère au dispositif et prenne en main les actions du plan climat. Un travail de sensibilisation des exécutifs nouvellement élus en 2026 semble à ce titre indispensable.

Le comité de pilotage devra convier les services de l'État aux réunions, les services de la DDT pouvant être indiqués comme partenaire.

Plus globalement, les services de l'État restent pleinement mobilisables pour accompagner la CCUR dans l'enrichissement de son plan d'actions, le suivi et l'évaluation de son PCAET.